

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Travail de nuit (art. 17 LTr)

- easyRentacar (UK) Ltd, Londres, Succursale de Genève, 1215 Genève 15
location d'automobiles
1 ho ou f
30 décembre 2001 au 4 janvier 2003
- Siemens Suisse SA, Siemens Schweiz AG, 8047 Zürich
interventions d'urgence sur le système Polycom (réseau national sécurisé de télécommunication) sur tout le territoire suisse
5 ho ou f
3 mars 2002 au 8 mars 2003

Travail du dimanche (art. 19 LTr)

- easyRentacar (UK) Ltd, Londres, Succursale de Genève, 1215 Genève 15
location d'automobiles
6 ho ou f
30 décembre 2001 au 4 janvier 2003
- Siemens Suisse SA, Siemens Schweiz AG, 8047 Zürich
interventions d'urgence sur le système Polycom (réseau national sécurisé de télécommunication) sur tout le territoire suisse
5 ho ou f
3 mars 2002 au 8 mars 2003
- Hertz SA, 1201 Genève
location d'automobile
16 ho ou f
30 décembre 2001 au 1^{er} janvier 2005

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50)

2 avril 2002

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail